

LE VACCIN CONTRE LA COVID-19 CE QU'IL FAUT SAVOIR

INFORMATIONS CLES POUR LES AGENTS DE SANTE

En tant qu'agent de santé, vous avez un rôle capital à jouer dans la lutte contre la COVID-19 à travers la vaccination au Mali. Vous êtes une référence pour les patients que vous servez, non seulement dans votre choix d'accepter vous-même la vaccination, mais aussi dans la manière dont vous donnez des conseils clairs et basés sur l'évidence aux personnes qui considèrent la vaccination. Votre dialogue avec les patients influencera leurs décisions et il est important de rester bien informé pour pouvoir répondre à leurs questions.

Cette fiche est une référence professionnelle pour vous, en répondant aux questions fréquemment posées par les patients. Les informations viennent de l'Organisation Mondiale de la Santé, du Centre de contrôle et de prévention des maladies (CDC) et d'autres sources, là où c'est noté.

A la fin, vous trouverez une liste de ressources et liens additionnels des organisations fiables qui peuvent être utiles. Il est recommandé de consulter régulièrement des sources fiables, étant donné que la situation des vaccins est en pleine évolution.

QUELS SONT LES AVANTAGES DU VACCIN CONTRE LA COVID-19?

Il y a de nombreux avantages du vaccin. Selon l'OMS, les vaccins contre la COVID-19 confèrent une protection contre la maladie en déclenchant une réponse immunitaire contre le virus responsable de la maladie (SARS-CoV-2). L'immunité acquise grâce à la vaccination réduit le risque de développer la maladie et ses conséquences. Cette immunité vous aide à combattre le virus si vous y êtes exposé. Se faire vacciner peut également protéger les personnes autour de vous, car si vous êtes protégé contre l'infection et la maladie, vous êtes moins susceptible d'infecter quelqu'un d'autre. Il est particulièrement important de protéger les personnes les plus à risque de développer une forme sévère de COVID-19, tels que les soignants, les personnes âgées et les personnes ayant des comorbidités (VIH, maladies chroniques, etc).

QUI DEVRAIT SE FAIRE VACCINER CONTRE LA COVID-19?

Selon les résultats de recherche, l'OMS et le Ministère de la Santé affirment que les vaccins contre la COVID-19 sont sans danger pour la plupart des personnes âgées de 18 ans et plus, y compris celles qui ont des pathologies

préexistantes de toute nature, notamment des affections auto-immunes. Parmi les problèmes de santé concernés figurent l'hypertension artérielle, le diabète, l'asthme, les maladies pulmonaires, hépatiques et rénales ainsi que les infections chroniques stables et maîtrisées.

DOIS-JE ÊTRE VACCINÉ SI J'AI EU LA COVID-19 ?

Oui. Selon l'OMS, même si vous avez déjà eu la COVID-19, il est préférable de vous faire vacciner quand l'occasion se présente. Ceci, parce que la protection obtenue après avoir contracté la COVID-19 varie d'une personne à l'autre et ce n'est pas encore clair combien de temps l'immunité naturelle est susceptible de durer.

LES VACCINS CONTRE LA COVID-19 CONFÉRERONT-ILS UNE PROTECTION À LONG TERME?

Actuellement, selon l'OMS, il est trop tôt pour déterminer définitivement la durée de la protection que les vaccins confèrent, parce que les vaccins anti-COVID-19 sont devenus disponibles il y a seulement quelques mois. De multiples études sont en cours pour répondre à cette question. Cependant, il est encourageant de constater que d'après les données disponibles, la plupart des personnes qui guérissent de la COVID-19 développent une réponse immunitaire qui leur assure au moins une certaine période de protection contre la réinfection – bien que la force et la durée de cette protection soient toujours à l'étude.

LES VACCINS PROTÈGENT-ILS CONTRE LES VARIANTS?

Selon l'OMS, les vaccins contre la COVID-19 devraient fournir au moins une certaine protection contre les nouveaux variants du virus et ils préviennent efficacement les formes graves de la maladie et les décès. Cela s'explique par le fait que ces vaccins suscitent une réponse immunitaire de grande ampleur et qu'une évolution ou une mutation du virus ne devrait pas complètement leur faire perdre leur efficacité. En attendant d'en savoir plus, nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour interrompre la propagation du virus afin d'éviter les mutations susceptibles de réduire l'efficacité des vaccins existants. Cela signifie qu'il faut garder une distance d'au moins 1 mètre entre les personnes, tousser ou éternuer dans son coude, se laver les mains fréquemment au savon, porter un masque et éviter les pièces mal ventilées ou ouvrir les fenêtres.



QUI SONT LES POPULATIONS PRIORITAIRES POUR LE VACCIN AU MALI?

Actuellement, le vaccin est disponible et toute personne de plus de 20 ans est éligible de le recevoir au Mali. Au début du déploiement, certains groupes ont été privilégiés (les personnes âgées de 60 ans et plus, les personnes vivant avec les comorbidités comme le VIH, les maladies chroniques et les prestataires de santé). Cependant, à ce jour il n'y a plus besoin d'attendre pour se faire vacciner si vous avez plus de 20 ans.

QUELS VACCINS SONT DISPONIBLES AU MALI ET COMBIEN DE DOSES SONT NÉCESSAIRES?

Actuellement, le Mali offre le vaccin Oxford AstraZeneca. Ce vaccin est donné sous forme de deux doses avec environ 4-12 semaines entre la première et la deuxième doses. Selon l'OMS, le vaccin AstraZeneca est sûr et efficace pour protéger les personnes contre les risques extrêmement graves de COVID-19, y compris la mort, l'hospitalisation et les maladies graves. Il est important de respecter le calendrier des doses pour maximiser la protection. En particulier, de nombreuses personnes semblent ne pas revenir pour la 2ème dose. Ceci réduit beaucoup l'efficacité du vaccin et on doit assurer un suivi rapproché des personnes vaccinées pour leur rappeler la 2ème dose.

POUVONS-NOUS ARRÊTER DE PRENDRE DES PRÉCAUTIONS APRÈS AVOIR ÉTÉ VACCINÉ?

La vaccination vous protège de tomber gravement malade et de mourir de la COVID-19. Pendant les quatorze premiers jours après avoir été vacciné, vous n'avez pas de niveaux de protection significatifs, puis ceux-ci augmentent progressivement. Pour un vaccin à dose unique, l'immunité se produira généralement deux semaines après la vaccination. Pour les vaccins à deux doses, les deux doses sont nécessaires pour atteindre le niveau d'immunité le plus élevé possible.

Bien qu'un vaccin COVID-19 vous protège contre la forme grave et la mort, nous ne savons toujours pas dans quelle mesure il vous empêche d'être infecté et de transmettre le virus à d'autres. Pour assurer la sécurité des autres, continuez à vous tenir à au moins 1 mètre des autres, tousez et éternuez dans votre coude, lavez-vous fréquemment les mains au savon et portez un masque dans les lieux publics. Suivez toujours les conseils des autorités locales de santé publique en fonction de la situation et des risques dans votre lieu de résidence.

COMMENT PEUT-ON SAVOIR QUE LES VACCINS CONTRE LA COVID-19 SONT SANS DANGER ?

Des mécanismes stricts de protection sont en place pour garantir l'innocuité de tous les vaccins contre la COVID-19. Avant d'être validés par l'OMS et les organismes nationaux

de réglementation, les vaccins anti-COVID-19 subissent des tests rigoureux dans le cadre d'essais cliniques afin de prouver qu'ils répondent aux critères d'innocuité et d'efficacité convenus au niveau international.

Grâce à une collaboration scientifique sans précédent, les activités de recherche, de développement et d'autorisation des vaccins anti-COVID-19 ont pu être menées à bien en un temps record afin de répondre au besoin urgent de vaccins contre la COVID-19 tout en respectant des normes strictes de sécurité. Comme tous les vaccins, les vaccins anti-COVID-19 feront l'objet d'une surveillance continue de la part de l'OMS et des autorités réglementaires pour confirmer qu'ils restent sans danger pour toutes les personnes qui les reçoivent.

QUELS SONT LES EFFETS SECONDAIRES DES VACCINS ANTI-COVID-19 ?

Comme tout vaccin, les vaccins contre la COVID-19 peuvent provoquer des effets secondaires bénins; les effets plus fréquents incluent une fièvre légère ou une douleur ou rougeur au point d'injection. Dans la plupart des cas, les réactions sont bénignes et disparaissent d'elles-mêmes en quelques jours. Des effets secondaires plus graves ou plus durables sont possibles, mais ils sont extrêmement rares selon l'OMS. Les vaccins font l'objet d'une surveillance continue afin de détecter les effets indésirables rares.

Les effets secondaires signalés à ce jour pour les vaccins anti-COVID-19 sont pour la plupart légers à modérés et de courte durée. Ils comprennent : fièvre, fatigue, maux de tête, douleurs musculaires, frissons, diarrhée et douleur au point d'injection. La probabilité d'apparition de ces différents effets secondaires varie en fonction du vaccin anti-COVID-19 administré.

Les prestataires doivent toujours expliquer simplement mais clairement aux patients la possibilité de survenue d'effets secondaires et le fait que ces signes montrent que le vaccin est en train de produire la protection attendue. Il est extrêmement rare que les réactions sévères soient directement causées par des vaccins ; cependant il est important de documenter tout événement suspect pour le suivi et l'investigation afin de maintenir les normes de sûreté. Quelque soit leur nature, les cas d'effets secondaires sévères doivent être notifiés par les prestataires de santé au Ministère de la Santé selon le protocole de surveillance des manifestations post-vaccination.

QUEL EST LE LIEN ENTRE LES VACCINS ANTI-COVID-19 ET LES RÉACTIONS ALLERGIQUES ?

L'apparition d'une réaction allergique grave – comme l'anaphylaxie – est un effet secondaire possible mais rare de tout vaccin. Chez les personnes présentant un risque connu, comme des antécédents de réaction allergique à une dose

précédente du vaccin ou à l'un des composants connus du vaccin, des précautions peuvent être nécessaires.

L'OMS recommande aux prestataires de santé d'évaluer les antécédents médicaux du patient afin de déterminer si ce dernier risque d'avoir une réaction allergique grave à un vaccin anti-COVID-19. Tout le personnel de vaccination doit être formé de sorte à pouvoir reconnaître les réactions allergiques graves et prendre les mesures pratiques requises pour traiter de telles réactions si elles se produisent.

L'utilisation du vaccin anti-COVID-19 sera étroitement surveillée par les autorités nationales et les organismes internationaux dont l'OMS, afin de détecter les effets secondaires graves éventuels, y compris tout effet secondaire inattendu. Cela permettra de mieux comprendre et gérer les risques spécifiques de réaction allergique ou d'autres effets secondaires graves des vaccins anti-COVID-19 qui n'auraient pas été détectés lors des essais cliniques, garantissant ainsi une vaccination sûre pour tous.

QUE SE PASSE-T-IL SI UN ÉVÉNEMENT INDÉSIRABLE EST SIGNALÉ?

Selon les recommandations de l'OMS, il est essentiel de surveiller étroitement l'innocuité et l'efficacité des vaccins anti-COVID-19 au fur et à mesure de leur administration. Si un problème est signalé après la vaccination, une enquête approfondie doit être menée.

Il est extrêmement rare que ces enquêtes révèlent un lien de causalité entre les problèmes de santé observés et le vaccin lui-même. Les événements indésirables sont le plus souvent le fruit d'une coïncidence et peuvent n'avoir aucune relation avec la vaccination. Parfois, ils sont liés à la manière dont le vaccin a été stocké, transporté ou administré. Ces erreurs peuvent être évitées par une meilleure formation des agents de santé et le renforcement des chaînes d'approvisionnement.

Dans les très rares cas où l'on soupçonne une réelle réaction indésirable, l'utilisation du vaccin peut être suspendue. Des enquêtes complémentaires seront alors menées pour déterminer la cause exacte de l'événement et des mesures correctrices seront prises. L'OMS collabore avec les fabricants de vaccins, les responsables de la santé et d'autres partenaires pour assurer une surveillance continue de tout problème de sécurité ou effet secondaire potentiel.

DANS QUELLES CIRCONSTANCES UN VACCIN ANTI-COVID-19 PEUT-IL FAIRE L'OBJET D'UN RAPPEL ?

Il est rare qu'un vaccin fasse l'objet d'un rappel ou d'un retrait pour des raisons de sécurité. En général, les rappels sont émis volontairement par les fabricants de vaccins avant que des événements indésirables ne soient signalés. Il peut arriver par exemple que le suivi continu assuré lors de la production du vaccin révèle une irrégularité entraînant une

baisse d'efficacité d'un lot particulier. Dans ce cas, les personnes ayant reçu un vaccin de ce lot devront éventuellement être de nouveau vaccinées pour être convenablement protégées contre la maladie.

COMMENT L'OMS INFORMERA-T-ELLE LE PUBLIC DES ÉVÉNEMENTS INDÉSIRABLES SUSPECTS OU CONFIRMÉS LIÉS AUX VACCINS ANTI-COVID-19 ?

Les événements suspects officiellement signalés à l'OMS sont soumis à une série de vérifications rapides effectuées par un groupe d'experts indépendants. L'OMS communique les résultats de ces évaluations sur son site Web.

En coordination avec les responsables sanitaires locaux, régionaux et nationaux, l'OMS mène également des enquêtes sur tout problème éventuel de sécurité vaccinale et fournit des conseils sur les mesures à prendre.

UNE PERSONNE PEUT-ELLE ÊTRE INFECTÉE BIEN QU'AYANT ÉTÉ VACCINÉE CONTRE LA COVID-19 ?

Plusieurs vaccins anti-COVID-19 semblent avoir un niveau d'efficacité élevé, mais aucun vaccin ne peut conférer une protection à 100 %. Par conséquent, il se peut qu'un faible pourcentage de personnes n'acquière pas la protection attendue après la vaccination anti-COVID-19. Souvent, lorsque ces infections de COVID-19 se présentent chez les vaccinés, elles sont significativement moins sévères que ce qu'on trouve chez les non-vaccinés et n'exigent pas l'hospitalisation. Il est important de noter qu'un petit nombre de cas d'infection chez les personnes vaccinées est attendu pour n'importe quel vaccin et ne signifie pas un manque d'efficacité.

Outre les caractéristiques spécifiques de chaque vaccin, plusieurs facteurs, comme l'âge de la personne vaccinée, les affections sous-jacentes ou une exposition antérieure à la COVID-19, peuvent avoir une incidence sur l'efficacité du vaccin. Par ailleurs, la durée de l'immunité conférée par les différents vaccins anti-COVID-19 n'est pas encore connue. C'est pourquoi, malgré le déploiement progressif des vaccins contre la COVID-19, il est essentiel de continuer à appliquer toutes les mesures éprouvées de santé publique, comme la distanciation physique, le port du masque et le lavage des mains au savon.

CHEZ QUI LE VACCIN CONTRE LA COVID-19 EST-IL DÉCONSEILLÉ ?

Les professionnels de la santé sont les mieux placés pour conseiller leurs patients sur l'opportunité de recevoir ou non un vaccin contre la COVID-19. Selon l'OMS, sur la base des données disponibles, généralement les personnes présentant certaines conditions devraient être exclues de la vaccination anti-COVID-19 afin d'éviter d'éventuels effets indésirables :



- Les femmes enceintes ;
- Les femmes allaitantes ;
- Les personnes ayant des antécédents de réactions allergiques graves à l'un des ingrédients du vaccin anti-COVID-19 ;
- Les personnes actuellement malades ou présentant des symptômes de COVID-19 (ces personnes peuvent poursuivre la vaccination après leur guérison).

Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour évaluer l'efficacité des différents vaccins contre la COVID-19 dans certains groupes de population. Outre les recommandations générales fournies ci-dessus, chaque vaccin peut nécessiter la prise en compte de considérations spécifiques pour des groupes de population et des problèmes de santé particuliers.

EST-CE QUE LE VACCIN EST CONSEILLÉ POUR LES FEMMES ENCEINTEES OU ALLAITANTES ?

Les femmes enceintes sont exposées à un risque plus élevé de forme grave du Coronavirus. Mais l'OMS dispose de très peu de données pour évaluer la sécurité du vaccin pendant la grossesse. Selon l'OMS, les femmes enceintes peuvent recevoir le vaccin si les avantages de la vaccination chez une femme enceinte l'emportent sur les risques potentiels du vaccin. Ainsi, les femmes enceintes à haut risque d'exposition au Coronavirus (par exemple les femmes agents de santé) ou présentant des comorbidités qui augmentent le risque de développer une forme sévère de la maladie peuvent être vaccinées en concertation avec leur prestataire de soins de santé. Toutefois, en ce moment, le plan national de déploiement du vaccin n'a pas inclus les femmes enceintes et allaitantes dans les cibles de la vaccination.

JE VOUDRAIS PROTÉGER MON ENFANT CONTRE LA COVID-19, EST-CE QU'ON PEUT ADMINISTRER LE VACCIN AUX ENFANTS ?

Selon l'OMS, actuellement, il y a des études scientifiques en cours dans le monde pour vérifier la sûreté et l'efficacité du vaccin chez les enfants de moins de 18 ans. Pour le moment, les enfants ne sont pas éligibles à recevoir le vaccin au Mali. Cette situation pourra changer dans le futur proche quand nous aurons l'évidence venant des résultats de cette recherche.

De nos jours, la meilleure protection pour les enfants est que les adultes autour d'eux soient vaccinés et continuent de pratiquer les mesures barrières clés (port de masques en publique, lavage fréquent des mains au savon, distanciation physique) dans les situations de risque. Nous savons que ceci réduit le risque de transmission de la COVID-19 dans la communauté, et ceci a son tour protégera les enfants.

COMMENT LES PRESTATAIRES PEUVENT-ILS SOUTENIR LEURS PATIENTS DANS LEUR DÉCISION DE SE FAIRE VACCINER ?

Les prestataires sont des communicateurs de première ligne qui ont la confiance de leurs patients. Le vaccin est nouveau au Mali, et comme pour tout avancement médical, les gens ont besoin d'être rassurés de la sûreté et l'efficacité avant de prendre une décision. Il faut que tous les prestataires comprennent leur rôle capital dans la communication autour du vaccin.

En tant que prestataire, vous pouvez lire et bien expliquer clairement les informations contenues dans ce document avec vos patients. Soyez ouvert à écouter leurs questions, à comprendre leurs inquiétudes et essayer de répondre clairement et pleinement sans jugement. S'ils citent des rumeurs ou des informations fausses, focalisez vos réponses sur l'information et les faits corrects et les diriger vers les sources fiables, tels que la ligne verte gratuite du Ministère de la Santé et du Développement Social (36061).

Le CNI ECS fournit des supports de communication validés pour appuyer la communication autour de vaccin dans les structures de santé.

POUR EN SAVOIR PLUS

Ce document fournit des réponses de base pour certaines questions très fréquemment posées autour du vaccin contre la COVID-19. Son contenu sera révisé en fonction de l'évolution des recherches sur les vaccins anti COVID-19. Il existe de nombreuses sources fiables pour obtenir plus d'informations. Pour en savoir plus, veuillez visiter :

LE SITE WEB DE L'OMS SUR LE VACCIN COVID-19

- WHO Région d'Afrique COVID-19 Mythbusters
- Le site web du MSDS au Mali : <https://www.sante.gov.ml/>
- Le web de l'insp : <https://insp.ml>
- Africa CDC : <https://africacdc.org/covid-19-vaccination/>
- COVID-19 Communication Network